

Le budget 2019

Le Budget primitif 2019 de la Commune NOUVELLE de SOURDEVAL a été adopté par le Conseil municipal le 4 avril 2019.

Les taux d'imposition sont restés inchangés :

	Taux 2019		
	Cté d'agglo	Commune	Total
Taxe d'habitation	11.15	14.06	25.21
Taxe foncière (bâti)	5.22	23.18	28.40
Taxe foncière (non bâti)	16.62	46.87	63.49

Les excédents de fonctionnement cumulés de la commune de SOURDEVAL s'élèvent à 1 085 860.19 €, ce qui a permis de prévoir un autofinancement important des investissements.

Cet autofinancement va permettre de réaliser des projets importants :

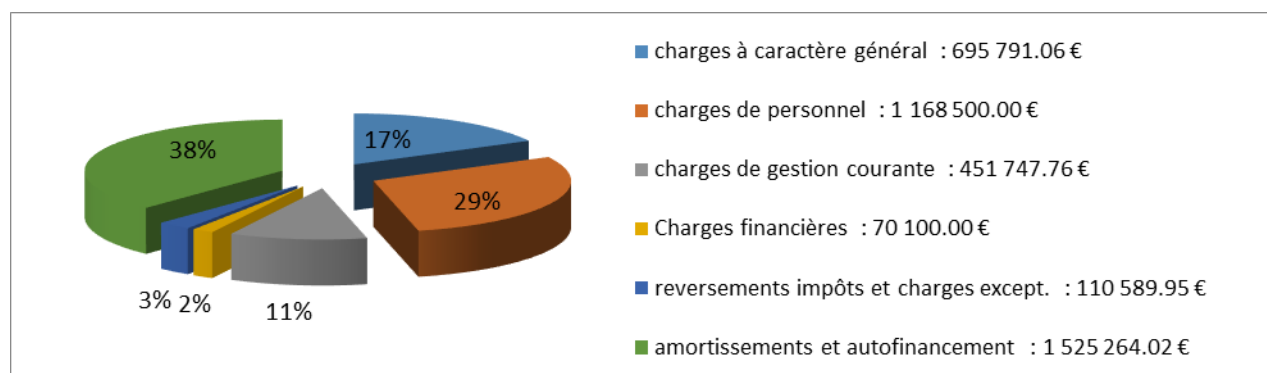
- Aménagement d'une première tranche du lotissement des Boutons d'or,
- Aménagement du Bourg de VENGEONS,
- Création d'une liaison douce entre la Place du Parvis et le Parc St Lys avec installation d'un skate-park,
- Aménagement de la Place entre la Mairie et l'église,
- Rénovation de l'école primaire et regroupement des écoles primaire et maternelle
- Mise en place d'une nouvelle bascule publique,
- Fin de la construction du club-house du tennis,
- Rénovation énergétique des logements de la rue Alexandre Mauduit,
- Et un nouveau programme important de travaux de voirie.

Nous allons également poursuivre en 2019 des études sur les projets suivants :

- Mise en accessibilité de la salle du Rex,
- Extension du cimetière de SOURDEVAL,

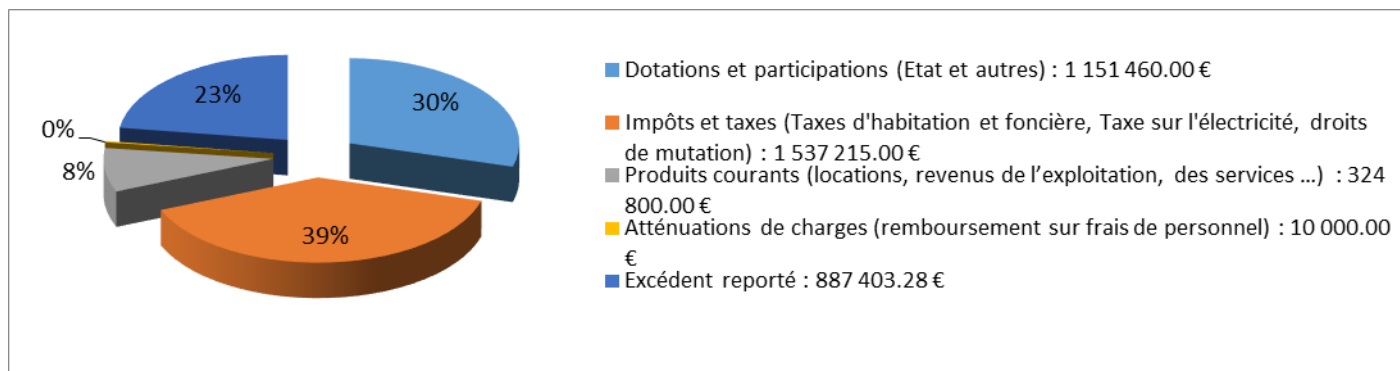
Les dépenses de fonctionnement restent globalement stables.

Les dépenses de fonctionnement :



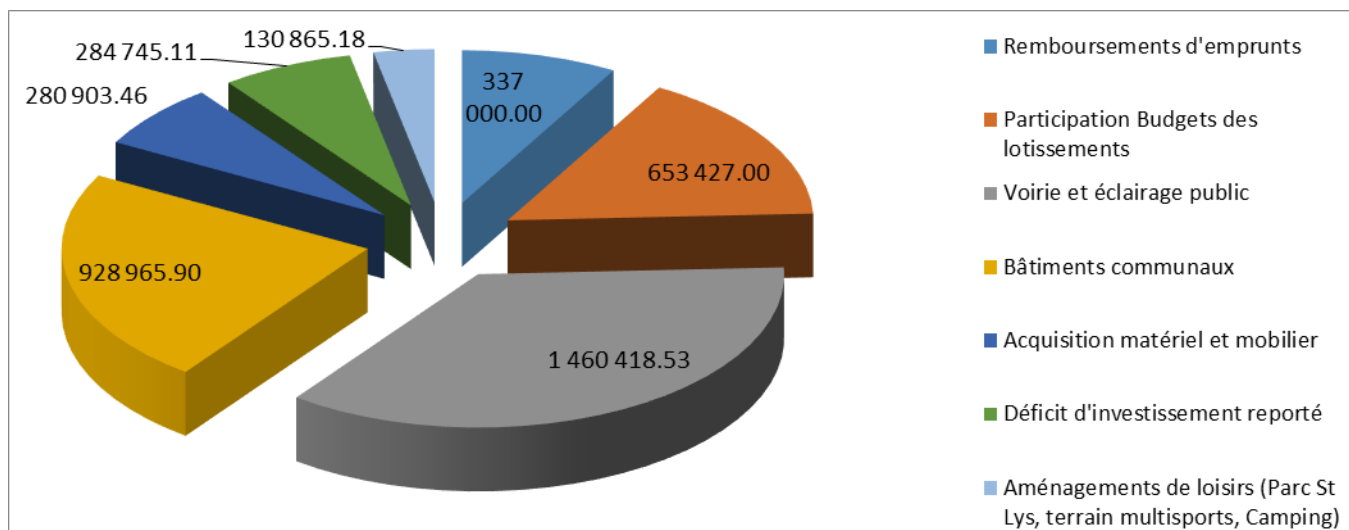
Les charges de personnel représentent la deuxième part la plus importante du budget de fonctionnement. Elles correspondent à la rémunération du personnel administratif, d'entretien de la voirie communale, des espaces verts, des bâtiments communaux, ainsi qu'au personnel des écoles et de la cantine scolaire.

Les recettes de fonctionnement :

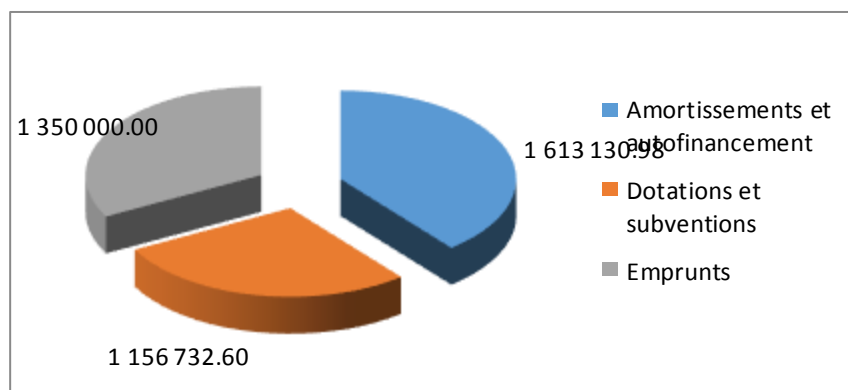


Les dotations de l'Etat représentent 30 % des ressources de la Commune, le produit des impôts locaux 39 %.

Les dépenses d'investissement :



Les recettes d'investissement :



Les dépenses d'investissement prévues sont financées par des subventions, un emprunt et principalement sur les fonds propres de la Commune.

La dette de la Commune

La dette de la Commune au 1^{er} janvier 2019 était de 2 449 008.59 € (soit 759.15 € par habitant). Le remboursement annuel s'élève à 398 929.15 €. A titre de comparaison, la dette de l'Etat est de 37 779 € par habitant.